

# Les Infos de Base

Mercredi 29 février 2012  
volume 15, numéro 9  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 9 du 29 février 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 février 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 9 du 29 février 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 8 du 25 février 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 mars 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 1 du 4 janvier 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 3 du 21 janvier 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 16 janvier 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 5 du 29 février 2012. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 24, 25, 26 et entrées en vigueur au 15 février 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 février 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 4 du 15 février 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 février 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 28 février 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1<sup>er</sup> mars 2012 et contient maintenant quelque 8 263 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 décembre 2011.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée*, [R.R.Q., c. **A-5.01**, r. 1], a. 13.

*Avis d'indexation*, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 284.

*Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises*, [R.R.Q., c. **P-44.1**, A.M. 2012 du 09-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1011], nouveau.

*Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, [R.R.Q., c. **P-45**, r. 1], aa. 24-25.2.

*Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises*, A.M. 2012 du 09-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1011, a. 7.

*Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire*, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 2], aa. 39.1, 42, 42.1.

*Règlement modifiant le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire*, D. 115-2012 du 16-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1007, aa. 1-3.

*Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 8], aa. 1, 1.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la soustraction de certains régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, D. 116-2012 du 22-02-12, (2012) 144 G.O. 2, 1009, aa.

*Règlement sur les frais exigibles pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de centre médical spécialisé*, [R.R.Q., c. **S-4.2**, r. 15], a. 1.

*Avis d'indexation*, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 284.

*Règlement concernant le nombre maximal de permis de propriétaire de taxi par agglomération de taxi et certaines conditions d'exploitation*, [R.R.Q., c. **S-6.01**, r. 2], annexe.

*Règlement modifiant le Règlement concernant le nombre maximal de permis de propriétaire de taxi par agglomération de taxi et certaines conditions d'exploitation*, Décision de 2012, (2012) 144 G.O. 2, 1010, a. 1.

*Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique*, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 3], aa. 6, 10-12, ann. 1.

*Avis d'indexation*, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 285.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur l'accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou*, L.C. **2011, ch. 20**.

*Entrée en vigueur de la Loi*.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur la Commission canadienne du blé*, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

*Règlement sur la Commission canadienne du blé*, C.R.C., ch. 397, a. 26.

*Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé*, DORS/2012-11 du 02-02-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 264, a. 1.

*Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. **C-46**.

*Île-du-Prince-Édouard — Règles de la Cour d'appel en matière criminelle*, TR/2011-109, formule 82C.

*Règle modifiant la Règle 82 — Appel en matière criminelle*, TR/2012-2 du 15-02-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 267, a. 1.

*Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

*Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets*, DORS/2002-36, a. 1 (A).

*Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des*

*poulets*, DORS/2012-8 du 02-02-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 258, a. 1.

*Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. **1992, ch. 17**.

*Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran*, DORS/2010-165, ann. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant l'Iran*, DORS/2012-7 du 31-01-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 255, aa. 1, 2.

*Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie*, DORS/2011-114, a. 3.2, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Syrie*, DORS/2012-6 du 25-01-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 251, aa. 1-4.

*Loi de 2001 sur l'accise*, L.C. **2002, ch. 22**.

*Règlement sur l'estampillage et le marquage des produits du tabac*, DORS/2003-288, a. 3.2.

*Règlement correctif visant le Règlement sur l'estampillage et le marquage des produits du tabac*, DORS/2012-10 du 02-02-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 262, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.